

LCL Emissions

Communiqué à l'attention des porteurs des obligations décrites ci-dessous

Présence d'une erreur matérielle dans les Conditions Définitives relatives aux obligations décrites ci-dessous

LCL Emissions

Legal Entity Identifier (LEI) :

9695004JJ1EY4NDYCI09

Emission de 200.000.000 euros de Titres LCL Premium Vie 2020 garantis par le Crédit Lyonnais
dans le cadre du Programme d'Emission de Titres de 10.000.000.000 d'euros

Code ISIN : FR0013455672

(les « Obligations »)

Le présent communiqué a pour objet d'informer les Porteurs de la présence d'une erreur matérielle dans le résumé de l'émission en annexe des conditions définitives relatives aux Obligations (les « Conditions Définitives »).

L'erreur porte sur les Dates d'Observation Moyenne relative à la Date de Détermination Initiale qui sont le 30 mars 2020, 31 mars 2020 et le **1^{er} avril 2020** et non le 30 mars 2020, 31 mars 2020 et le **1^{er} mars 2020**.

En conséquence, le paragraphe « Taux d'intérêt nominal » de la section C.9 du résumé de l'émission en annexe des Conditions Définitives suivant :

C.9	Intérêts, Remboursement et Représentation :	Voir l'Elément C.8 pour les Droits attachés aux Titres, Rang et restrictions à ces Droits.
		Taux d'intérêt nominal : Intérêts : Les Titres sont des Titres Indexés sur un Sous-Jacent et portent intérêts à compter du 26 mars 2020 au taux calculé par référence à l'indice Euro iStoxx 50 Equal Weight Decrement 5% (dividendes bruts réinvestis diminué d'un prélèvement forfaitaire de 5% par an) (le "Sous-Jacent"). Les intérêts seront payables tous les deux ans à terme échu les 28 mars 2022, 26 mars 2024, 26 mars 2026 et 24 mars 2028, sous réserve de la convention de jour ouvré « suivant ». Le Taux d'intérêt est calculé comme défini ci-dessous :

Coupon Conditionnel à Barrière = Montant du Coupon

- Montant du Coupon

L'Emetteur versera, à chaque Date de Paiement des Intérêts, des intérêts sur les Titres pour un montant par Montant de Calcul égal au Montant de Coupon à la Date de Détermination des Intérêts correspondante, tel que déterminé par l'Agent de Calcul. Le Montant du Coupon sera égal à :

- (a) Taux du Coupon x Montant de Calcul si la Valeur Finale du Sous-Jacent à la Date de Détermination des Intérêts correspondante est supérieure ou égale à la Barrière du Coupon
- (b) 0 sinon

Où :

- Barrière du Coupon : 100% de la Valeur Initiale
- Taux du Coupon désigne chaque taux indiqué comme tel dans le tableau ci-dessous
- Valeur Finale : Valeur de Référence conformément aux dispositions de la Section 1.2 (Modalités de Détermination de la Valeur) des Modalités des Titres
- Valeur Initiale : Valeur Moyenne de Base conformément aux dispositions de la Section 1.2 (Modalités des Détermination de la Valeur) des Modalités de Titres
- Date de Détermination Initiale : 1er avril 2020
- Dates d'Observation Moyenne relative à la Date de Détermination Initiale : 30 mars 2020, 31 mars 2020 et 1er mars 2020
- Dates d'Observation relatives à chaque Date de Détermination des Intérêts : cf. tableau ci-dessous

Dates de Détermination des Intérêts/ Dates d'Observation	Taux du Coupon	Dates de Paiement des Intérêts
10 mars 2022	7,00 %	28 mars 2022
8 mars 2024	14,00 %	26 mars 2024
10 mars 2026	21,00 %	26 mars 2026
8 mars 2028	28,00 %	24 mars 2028

est supprimé et remplacé par le paragraphe suivant :

C.9	Intérêts, Remboursement et Représentation :	Voir l'Elément C.8 pour les Droits attachés aux Titres, Rang et restrictions à ces Droits.						
		<p>Taux d'intérêt nominal :</p> <p>Intérêts : Les Titres sont des Titres Indexés sur un Sous-Jacent et portent intérêts à compter du 26 mars 2020 au taux calculé par référence à l'indice Euro iStoxx 50 Equal Weight Decrement 5% (dividendes bruts réinvestis diminué d'un prélèvement forfaitaire de 5% par an) (le "Sous-Jacent"). Les intérêts seront payables tous les deux ans à terme échu les 28 mars 2022, 26 mars 2024, 26 mars 2026 et 24 mars 2028, sous réserve de la convention de jour ouvré « suivant ».</p> <p>Le Taux d'intérêt est calculé comme défini ci-dessous :</p> <p>Coupon Conditionnel à Barrière = Montant du Coupon</p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant du Coupon <p>L'Emetteur versera, à chaque Date de Paiement des Intérêts, des intérêts sur les Titres pour un montant par Montant de Calcul égal au Montant de Coupon à la Date de Détermination des Intérêts correspondante, tel que déterminé par l'Agent de Calcul. Le Montant du Coupon sera égal à :</p> <ul style="list-style-type: none"> (c) Taux du Coupon x Montant de Calcul si la Valeur Finale du Sous-Jacent à la Date de Détermination des Intérêts correspondante est supérieure ou égale à la Barrière du Coupon (d) 0 sinon <p>Où :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Barrière du Coupon : 100% de la Valeur Initiale - Taux du Coupon désigne chaque taux indiqué comme tel dans le tableau ci-dessous - Valeur Finale : Valeur de Référence conformément aux dispositions de la Section 1.2 (Modalités de Détermination de la Valeur) des Modalités des Titres - Valeur Initiale : Valeur Moyenne de Base conformément aux dispositions de la Section 1.2 (Modalités des Détermination de la Valeur) des Modalités de Titres - Date de Détermination Initiale : 1er avril 2020 - Dates d'Observation Moyenne relative à la Date de Détermination Initiale : 30 mars 2020, 31 mars 2020 et 1er avril 2020 - Dates d'Observation relatives à chaque Date de Détermination des Intérêts : cf. tableau ci-dessous <table border="1" data-bbox="552 1776 1342 2045"> <thead> <tr> <th data-bbox="552 1776 826 1973">Dates de Détermination des Intérêts/ Dates d'Observation</th> <th data-bbox="826 1776 1102 1973">Taux du Coupon</th> <th data-bbox="1102 1776 1342 1973">Dates de Paiement des Intérêts</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="552 1973 826 2045">10 mars 2022</td> <td data-bbox="826 1973 1102 2045">7,00 %</td> <td data-bbox="1102 1973 1342 2045">28 mars 2022</td> </tr> </tbody> </table>	Dates de Détermination des Intérêts/ Dates d'Observation	Taux du Coupon	Dates de Paiement des Intérêts	10 mars 2022	7,00 %	28 mars 2022
Dates de Détermination des Intérêts/ Dates d'Observation	Taux du Coupon	Dates de Paiement des Intérêts						
10 mars 2022	7,00 %	28 mars 2022						

			8 mars 2024	14,00 %	26 mars 2024
			10 mars 2026	21,00 %	26 mars 2026
			8 mars 2028	28,00 %	24 mars 2028

L'information délivrée aux Porteurs au travers des documents commerciaux relatifs aux émissions des Obligations est correcte.

Les Conditions Définitives corrigeant l'erreur matérielle (telle que décrite ci-dessus) sont disponibles sur le site de l'Emetteur (www.lcl-emissions.fr) ainsi que sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

Le présent communiqué est publié conformément à la clause 17 (Avis) des Modalités figurant dans le Prospectus de Base.